

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 7 NOVEMBRE 2023 – N° AR-VS05-0000000621

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM) porte à la connaissance du public que M. Joseph Bonvin, à Crans-Montana, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Route de Tsarbouye 39a, 39b et 41a, 3963 Crans-Montana ; parc. 567 et 588
Enseigne	:	Chemin des Lanternes
Prestations	:	Mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou emporter
Horaires	:	16h00 – 22h00
Début de l'activité	:	Dès autorisation communale, uniquement pour les saisons d'hiver
Employeur	:	ADV Horespa Sàrl

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM), Service du commerce et des patentes, Route de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana, dans les 30 jours suivant la présente publication.

Expiration du délai : 07.12.2023

Crans-Montana, le 07.11.2023

Le Service des Patentes